

CSS juillet 2020



SANOFI CHIMIE - site de Mourenx

Renforcement du cadre Réglementaire



PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Éléments de contexte (Rappel)

- Des rejets atmosphériques problématiques
 - Rejets importants d'ammoniac et de bromopropane révélés en 2018
 - Valproate de sodium et acide valproïque également rejetés en sortie de l'atomiseur
- Réponse administrative à travers différents arrêtés de mesures d'urgence et de mise en demeure
- Différentes actions mises en place par Sanofi pour surveiller et pour réduire ses émissions (de façon provisoire au cours du printemps 2018 puis de façon définitifs au cours de l'été 2019)
- Résultats de l'autosurveillance depuis l'été 2018 à l'émission et dans l'environnement

Objectifs du Renforcement du cadre Réglementaire

- Ajuster le tableau de classement suite aux modifications décrites dans les 2 PAC et fixer un niveau d'activité de référence, cohérentes avec les impacts connus
- Consolider les prescriptions relatives à la prévention de la pollution atmosphérique
- Actualiser les prescriptions de l'établissement en matières de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Les 2 PAC

présentés en CSS de juillet 2019

- PAC du 3/5/2019 : unité de valorisation d'ammoniac (production d'alcali)
- PAC du A3/07/19 :
 - Unité de traitement des COV pérenne
 - Nouvelle cuve de solution aqueuse de valproate de sodium pour permettre une augmentation de la production de 5,5 %.
 - Nouvelle colonne d'abattage dans la tour d'atomisation

Emissions de Valproate de Sodium

Réf réglementaire AP du 31/8/18
VLE 200 g/h (24h)
360 g/h (1h)

Période	→ septembre 2018	Octobre 2018 → Novembre 2018	Décembre 2018 → Janvier 2019	Février 2019 → Juillet 2019	Août 2019 → Juillet 2020
Résultats en g/h	Entre 201 et 970 Moyenne à 437	Entre 25 et 430 Moyenne à 120	Entre 58 et 184 Moyenne à 112	Entre 24 et 166 Moyenne à 62	Entre 1 et 7 Moyenne à 4

Consolidation des prescriptions air

- En plus des VLE en concentration, fixation de flux annuels max sur les rejets de COV et d'ammoniac
- Diminution des VLE d'un facteur 10 pour le VPS
- Recherche du plus bas niveau d'émission possible pour le VPS à l'occasion de chaque réexamen IED, ainsi qu'au bout d'un an



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Actualisation des prescriptions eau

Fixation de VLE aux rejets vers la STEB et au rejet pluvial :

- Rejet STEB : le VPS substance biodégradable / convention de rejet à établir spécifiquement sur cette substance entre SANOFI & STEB
- Rejet pluvial : < seuil de détection au rejet dans le milieu



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES